

DISSOLUTION FONDS DE PERENNITE



Direction de l'information
légale et administrative

Direction de l'information
légale et administrative
26, rue Desaix
75727 Paris Cedex 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Document à transmettre impérativement à la préfecture lors de votre déclaration

Référence préfecture	Entité FDP	Avis initial	Département de publication	
----------------------	------------	--------------	----------------------------	--

TEXTE À INSÉRER

- 1 – Déclaration à la préfecture (*nom du département*) :
- 2 – Titre du fonds de pérennité (*titre complet tel qu'il figure dans les statuts, suivi du sigle s'il existe*) :
- 3 – Sièges sociaux (*précisez l'adresse complète*) :
Complément géographique (*ex. : bâtiment, résidence, etc.*) :
Numéro, type et libellé de voie :
Boîte postale, lieu-dit :
- 4 – Date de l'acte ayant entraîné la dissolution :
- 5 – Nom et adresse du liquidateur :
- 6 – Montant et composition de l'actif net :
- 7 – Dénomination et siège de l'établissement attributaire de cet actif :
- 8 – Date de déclaration :
- 9 – Date de la dissolution :

ADRESSE DE GESTION

(38 caractères maximum par ligne)

- Titre court ou sigle du fonds de pérennité :
- Nom de la personne habilitée à représenter le fonds de pérennité :
- Adresse personnelle :
Bâtiment, escalier, étage, résidence :
- Numéro, type et libellé de voie :
- Boîte postale, lieu-dit :
- Code postal :
- Ville :

Signature du déclarant, précédée de :
« Lu et approuvé, bon pour insertion »